

Coupures exceptionnelles

Dispositif de mise en œuvre



Trois sphères d'actions sur la consommation

1

Le volontariat vertueux

Engagement et implication citoyenne

Information

Dispositifs

- Ecowatt
- Eco-gestes : campagne d'informations et de recommandations
- Plan de sobriété énergétique

Actualités

- Élaboration et mise en place du plan de Sobriété Énergétique Enedis
- Participation d'Enedis aux Groupes de travail ministériels sobriété énergétique
- Extinction de l'Éclairage Public via Linky à la demande d'AODE : étude de faisabilité en cours au sein d'Enedis

2

Le marché

Incitations financières, fournisseurs, agrégateurs,..

Grille Tarifaire

Dispositifs

- Lissage statique (HC/HP) : suppression des pointes de consommation liées aux [Heures Creuses Méridiennes](#) (HCM)
- Lissage dynamique (EJP, TEMPO, Pointe Mobile)
- Mécanismes d'ajustement (effacement,...)

Actualités

- Suppression de l'enclenchement des ballons d'eau chaude entre 12h et 14h des HCM (4,2 M de clients) demandée par RTE
- Demande RTE de saisonnaliser les horaires des HCM
- Demande de la CRE aux fournisseurs de développer et promouvoir des offres à pointe mobile (ex : TEMPO, offre Total Energies,...)
- Effacement Indissociable de la Fourniture (EIF) : délibération de la CRE incluant les EIF dans la tarification dynamique et lancement de l'appel d'offre par RTE
- Les Groupes Electrogènes de secours du parc privé vont intégrer le marché d'ajustement

3

Pouvoirs Publics - RTE

Régulation règlementaire, mesures de sauvegarde

Ordre

Dispositifs

- [Baisse de tension -5%Un](#)
- [Délestage suivant le code européen E/R](#)

Actualités

- Définition des listes clients prioritaires par les préfetures

Les principaux axes de mobilisation d'Enedis

Contribution d'Enedis à l'accélération de la production

- Accélérer les [raccordements des ENR](#)

Contribution d'Enedis à l'engagement citoyen relais d'Ecovatt

- Définir et appliquer de façon exemplaire notre [plan de sobriété énergétique](#)
- Répondre aux sollicitations de collectivités locales et AODE pour [éteindre de façon ciblée et temporaire les Eclairages Publics via Linky](#)

Contribution d'Enedis aux mesures de marché

- [Lisser la courbe de charge](#) (à la demande de RTE) en supprimant les pics de consommation entre 12h et 14h des Heures Creuses Méridiennes (HCM)
- Contribuer à la [mobilisation des groupes électrogènes du parc privé supérieurs à 1 MW](#) via le mécanisme d'ajustement (amendement voté en août à l'initiative de RTE)
- Créer grâce à Linky de nouvelles grilles tarifaires dans le cadre de l'appel d'offre RTE des EIF (Effacement Indissociable de la Fourniture)

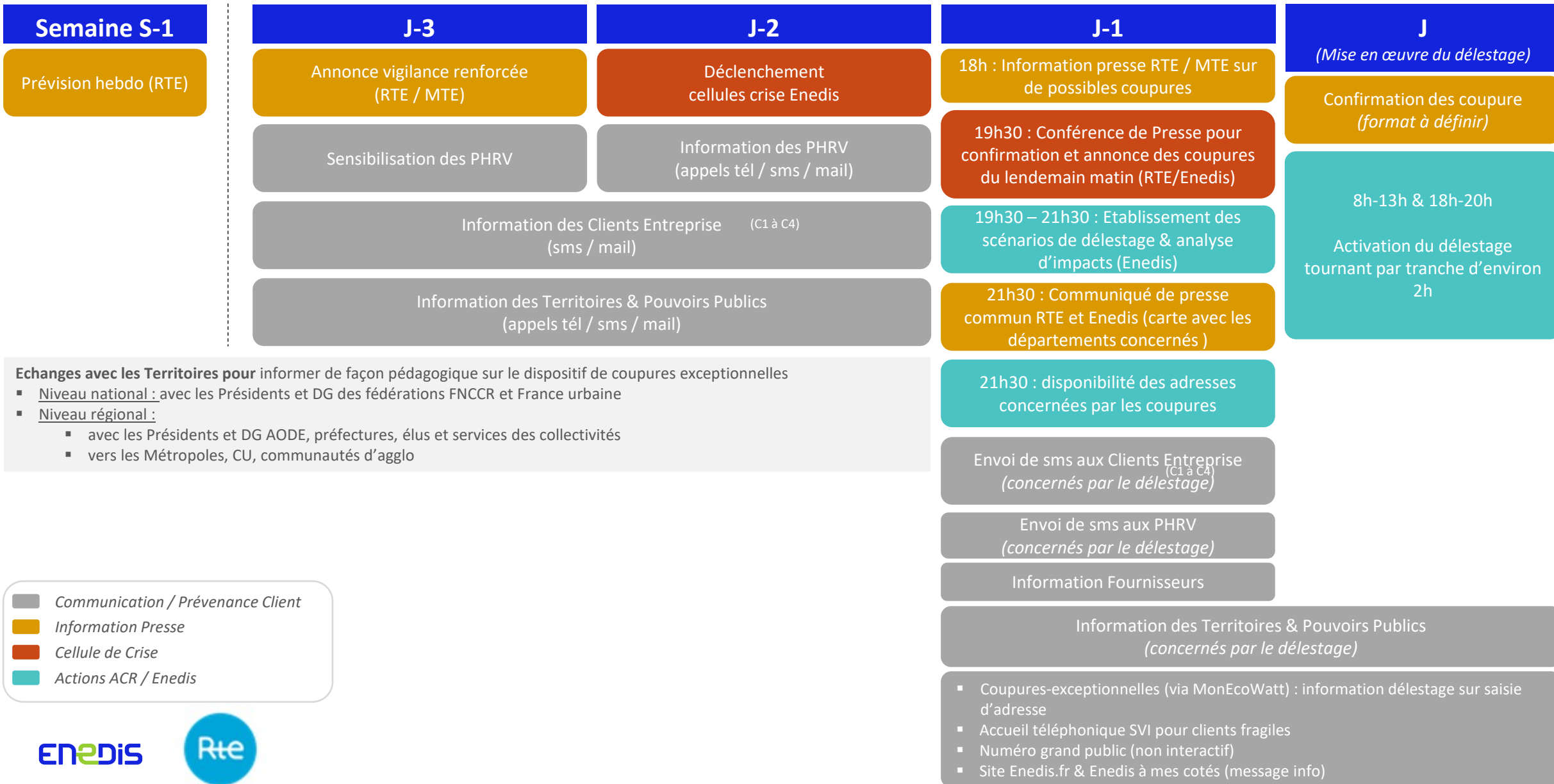
Contribution d'Enedis aux mesures de sauvegarde décidées par les pouvoirs publics et RTE

- Réussir pleinement [les baisses de tension de -5%Un](#) à la demande de RTE
- Opérer [les délestages](#), avec des coupures exceptionnelles, temporaires, localisées et ciblées demandées par RTE

Gestion de crise

- Se préparer à l'éventualité [d'une gestion de crise](#)

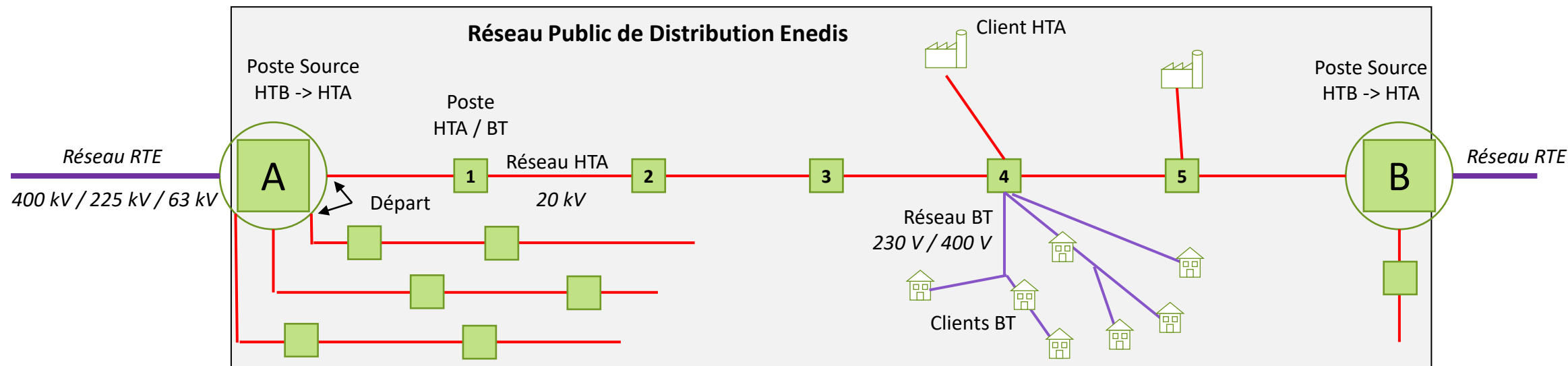
Chronologie générale plan de délestage



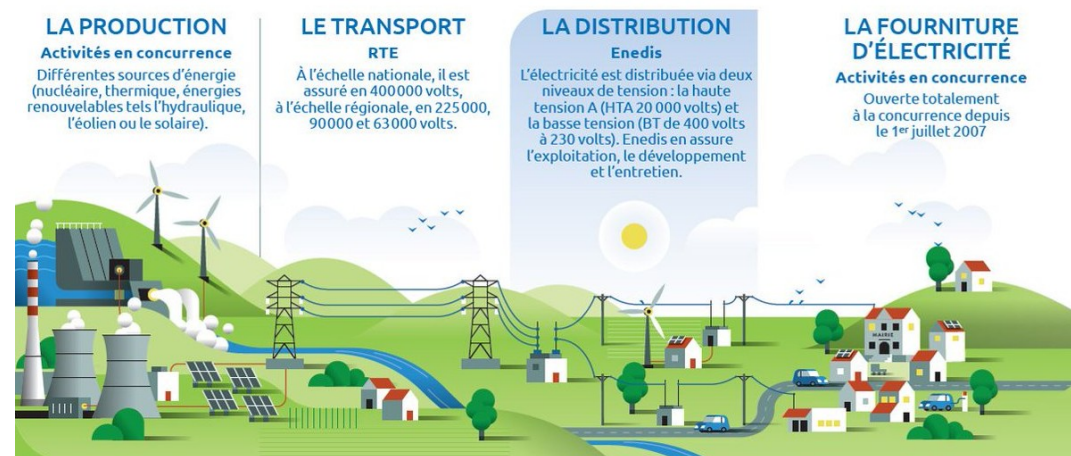


Annexes

Le Réseau Public de Distribution Enedis



- La très haute tension (réseau de Transport) est sous la responsabilité de RTE et les 2300 Postes Sources répartis sur l'ensemble du territoire font le lien entre le réseau de Transport et le réseau de Distribution.
- A partir de chaque Poste Source, plusieurs départs permettent d'alimenter chacun un ensemble de clients en moyenne tension (HTA) ou en basse tension.
- En cas de délestage, un ou plusieurs départs pourront être coupés afin de maintenir l'équilibre production/consommation.
- Ces coupures seront télécommandées à distance par les 30 Agences de Conduites Régionales réparties sur le territoire. Ces ACR, véritables tours de contrôle, regroupent 500 spécialistes « aiguilleurs de l'électricité » qui observent en temps réel, 7J/7, 24h/24, l'état du réseau moyenne tension.



Délestage : coupure exceptionnelle, temporaire, localisée et ciblée

Missions Enedis

- Suivre la mise en place de la liste des clients prioritaires définies par les préfetures – échéance mi-septembre
 - *Principe quant à la constitution de la liste : Les départs HTA qui alimentent des clients prioritaires et qui sont donc non délestables ne doivent pas dépasser 38% de la charge totale du département, conformément au code européen E/R.*
- Réalisation des délestages : coupures tournantes d'environ 2h avec organisation associée
- Information clients :
 - Information à J-3 puis J-1 après 21h30 aux clients C1 – C4, aux PHRV, aux Grands Comptes Multisites (y compris site C5)
 - Information aux territoires (AODE, collectivités locales) & pouvoirs publics (dont préfeture)
 - Site Enedis coupures-exceptionnelles.fr présentant l'information de coupure rue par rue à partir de J-1 21h30

Points sensibles

- Difficulté pour les préfetures d'arbitrer à hauteur de 38%
- Résilience du réseau Télécom inférieure à 2h
- Impact sur les grands comptes (la grande industrie, SNCF, distribution d'eau et assainissement,...)

Heures Creuses Méridiennes

Arrêté du 22/09/22

Périmètre

4,2M de clients particuliers et professionnel

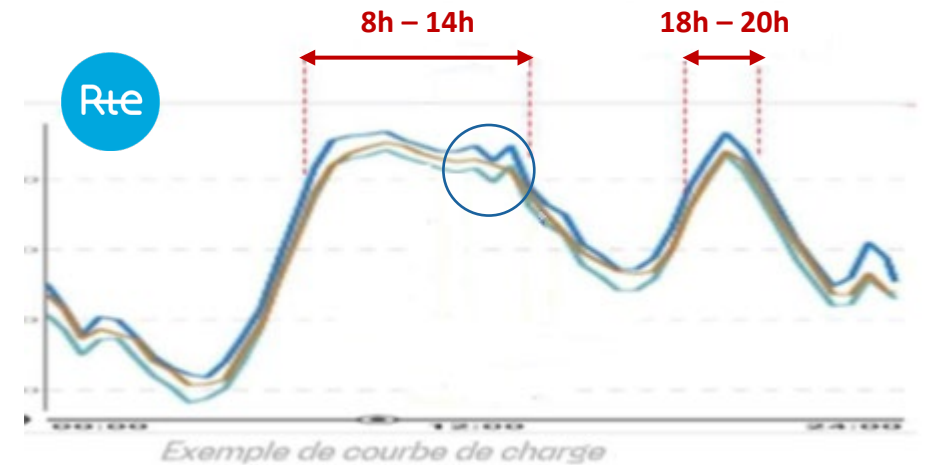
Enjeux

Réduire de 1 GW la pointe de 12h30 et de 1,5 GW celle de 13h30

Méthode

Suppression de l'ordre d'enclenchement de chauffage des ballons d'eau chaude entre 12h et 14h à partir du 1^{er} octobre, avec réversibilité à compter du 15 avril 2023.

En dehors de cette plage horaire tous les ordres d'enclenchements sont inchangés – les horaires des HC sont également inchangés.



Baisse de tension -5% Un sur le réseau HTA

Missions Enedis

Des essais grandeur nature ont été menés pour différentes configurations. Les essais sont concluants avec une baisse de charge constatée de l'ordre de 4% et ont mis en évidence la nécessité d'engager deux actions :

1. Tester les transformations des postes sources et corriger les anomalies détectées (4% des transformateurs) pour que la baisse de tension s'applique de façon homogène sur tous les postes sources du territoire.
2. Supprimer les déclenchements des installations de cogénérations constatés lors des essais (environ 50% des sites de cogénération) : dans le cadre de l'ATEE, démarche auprès des **cogénérateurs (Dalkia, Engie, Veolia,...)** pour qu'ils adaptent de façon volontaire les seuils de protections dans les limites des possibilités techniques de leurs installations.